



Comment faire adhérer au changement ?

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Les transformations sont inévitables. Cette formation aide les élus à comprendre les résistances, à accompagner le changement, à structurer un discours clair pour le rendre plus lisible et plus acceptable.

Pré-requis

Pas de pré-requis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'él.u.e sera en capacité de :

- Comprendre les résistances au changement
- Donner du sens au changement
- Mobiliser les outils pour informer les populations
- Expliquer le pourquoi du changement

Description / Contenu

Les résistances au changement : leurs origines, leur signification et la courbe du deuil

Ce qui bloque dans le changement. Comment réagit la population : les pro-actifs, les passifs et les opposants

Les différents types de changement : changement radical ou changement partiel

La spirale du changement : comment le changement accepté peut introduire d'autres changements. Comment changer étape par étape pour ne pas brusquer.

Les 4 phases de la conduite du changement : informer, accompagner, encourager l'initiative, donner du sens.

Les 3 leviers pour changer : l'autorité, la persuasion et l'action

Le positionnement du projet : opportunités, menaces, faiblesses et forces

Savoir "vendre" le changement : mettre en avant les bénéfices et les avantages du projet

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site

<https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à

info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux

Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





Modalités pédagogiques

Alternance de théorie et de pratique
Mises en situation
Echanges de bonnes pratiques

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'ARIC.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Jean-Paul LATHIERE

Ex maire-adjoint à deux reprises et formateur de métier, j'accorde une importance à la mission de l' élu pour son action d'accompagnement des administrés et notamment, en l'occurrence, à la compréhension et leur adhésion aux nombreux changements qui impactent régulièrement la vie locale dans différents domaines. Le but étant d'agir dans l'intérêt général au profit d'un bien vivre ensemble.